



RCS : NANCY

Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00939

Numéro SIREN : 507 961 050

Nom ou dénomination : A B RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2017 sous le numéro de dépôt 4912

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

RECEPISSE DE DEPOT

SAVEURS RESTAURATION
34 rue GENERAL LECLERC
54320 Maxéville

V/REF :

N/REF : 2008 B 939 / 2017-B-4912

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 28/07/2017,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/12/2016.

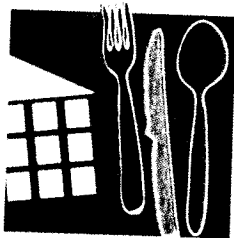
Concernant la société

A B RESTAURATION
Société par actions simplifiée
34 rue du Général Leclerc
54320 Maxéville

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-4912 le 04/08/2017
R.C.S. NANCY 507 961 050 (2008 B 939)

Fait à NANCY le 04/08/2017,
LE GREFFIER ASSOCIE



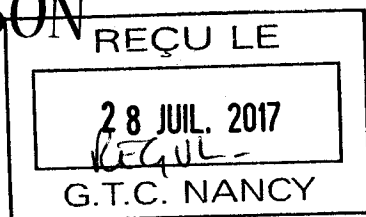


SAVEURS MAISON
le goût du service

SAVEURS MAISON

34 rue du général Leclerc – 54 320 Maxéville

Tel 03 83 19 37 81 - fax 03 83 46 75 27



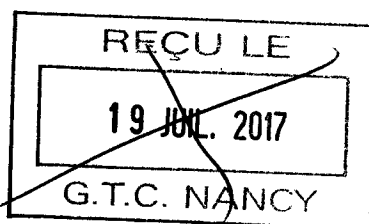
Greffe du Tribunal de commerce

De Nancy

Cité judiciaire

BP 30 108

54 003 NANCY CEDEX



Maxéville, le 17/07/2017

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint les documents suivants relatifs au dépôt de nos comptes annuels 2015 :

- Chèque de 45,48 € à l'ordre du greffe,
- Procès-verbal et proposition d'affectation du résultat,
- Feuille de présence,
- Rapport de gestion,
- Bilan, compte de résultat et annexes au 31/12/2016,
- Rapport général du commissaire aux comptes,

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Adeline Fernandez

Directrice

SAS AB RESTAURATION
34 Rue du Général Leclerc
54320 MAXEVILLE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016



EXPERTIS CFE

Siège social :
TECHNOPOLE DE NANCY-BRABOIS
2 ALLEE D'EVRY - CS 60132
54603 VILLERS-LES-NANCY CEDEX

Tél. 03 83 67 69 00 Fax. 03 83 67 64 90

Courriel. nancy@expertiscfe.fr

Web. <http://www.expertiscfe.fr>

Agences :

TOUL : Tél 03-83-65-36-00
FREYMING-MERLEBACH : Tél 03-87-29-29-30
EPINAL : Tél 03-29-34-31-27
COLMAR : Tél 03-89-23-23-12
VERDUN : Tél 03-29-86-01-90
YUTZ : Tél 03-82-34-05-34

Sommaire

Compte rendu de l'Expert Comptable	1
A. Bilan et compte de résultat	3
Bilan	4
Compte de résultat	6
B. Annexe légale	7
Règles et méthodes comptables	8
Notes sur le bilan	11
Autres informations	18
C. Détail du bilan	21
Bilan détaillé	22
Liste simplifiée des immobilisations	26
D. Détail du compte de résultat	29
Compte de résultat détaillé	30
E. Dossier de gestion	35
Soldes intermédiaires de gestion	36
F. Déclarations fiscales et autres annexes	37

Compte rendu de l'Expert Comptable

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

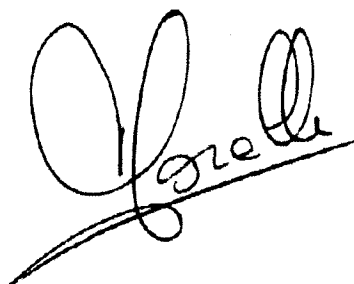
Conformément à la mission qui a fait l'objet de notre lettre en date du 05/11/2014, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS AB RESTAURATION relatifs à l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	708 196
Chiffre d'affaires	1 874 470
Résultat net comptable (Bénéfice)	55 645

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Villers les Nancy
Le 28/04/2017



MORELLI Frédéric
Expert Comptable

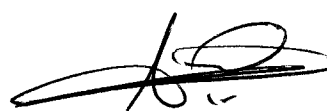
Comptes Annuels

2016

Bilan et compte de résultat

 **xpertis cfe**
AUDIT & CONSEIL

certifié conforme



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
*ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	202 564	113 543	89 021	24 828
Autres immobilisations corporelles	103 471	31 247	72 224	66 480
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	11 250		11 250	11 250
Autres immobilisations financières	7 086		7 086	7 086
Total	324 371	144 790	179 581	109 644
*ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.	16 623		16 623	16 840
Produits intermédiaires et finis	3 643		3 643	3 911
Créances				
Clients et comptes rattachés	249 842	4 320	245 521	246 814
Personnel	12 878		12 878	7 129
Etat, Impôts sur les bénéfices	16 174		16 174	26 449
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	9 696		9 696	17 201
Autres créances	3 750		3 750	1 815
Divers				
Disponibilités	214 606		214 606	207 501
Charges constatées d'avance	5 724		5 724	4 743
Total	532 935	4 320	528 615	532 403
*COMPTES DE REGULARISATION				
Total				
TOTAL ACTIF	857 306	149 110	708 196	642 047

Conforme



Bilan

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel		
Réserve légale	200 000	200 000
Report à nouveau	20 000	20 000
Résultat de l'exercice	86 658	61 600
Provisions réglementées	55 645	25 058
Total	2 927	4 846
*AUTRES FONDS PROPRES	365 229	311 504
Total		
*PROV./ RISQUES ET CHARGES		
Total		
*DETTES		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	265	200
	265	200
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226 373	218 600
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>	47 220	33 844
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	46 446	50 993
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		1 519
Dettes fiscales et sociales	5 068	4 839
	98 734	91 194
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 538	16 687
Total	57	3 862
TOTAL PASSIF	342 966	330 543
	708 196	642 047

Compte de résultat

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	1 874 470	100,00	1 622 342	100,00	252 128	15,54
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 874 470	100,00	1 622 342	100,00	252 128	15,54
Production stockée	-269	-0,01	406	0,03	-674	-166,16
Total	1 874 202	99,99	1 622 748	100,03	251 454	15,50
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de matières premières	943 063	50,31	815 312	50,26	127 751	15,67
Var. Stock de matières premières	217	0,01	-5 640	-0,35	5 857	-103,85
Total	943 280	50,32	809 672	49,91	133 608	16,50
MARGE SUR M/SES ET MAT	930 921	49,66	813 076	50,12	117 846	14,49
PRODUITS						
Subventions d'exploitation	1 865	0,10			1 865	
Autres produits	13 248	0,71	48 275	2,98	-35 027	-72,56
Total	15 113	0,81	48 275	2,98	-33 162	-68,69
CHARGES						
Autres achats et charges externes	187 598	10,01	206 894	12,75	-19 296	-9,33
Impôts, taxes et versements assimilés	20 289	1,08	19 830	1,22	459	2,31
Salaires et Traitements	484 361	25,84	445 869	27,48	38 491	8,63
Charges sociales	154 616	8,25	143 133	8,82	11 483	8,02
Amortissements et provisions	32 194	1,72	19 643	1,21	12 552	63,90
Autres charges	21		3 643	0,22	-3 622	-99,43
Total	879 078	46,90	839 012	51,72	40 067	4,78
RESULTAT D'EXPLOITATION	66 955	3,57	22 339	1,38	44 616	199,72
Produits financiers	180	0,01	209	0,01	-29	-13,84
Résultat financier	180	0,01	209	0,01	-29	-13,84
RESULTAT COURANT	67 135	3,58	22 548	1,39	44 587	197,74
Produits exceptionnels	3 323	0,18	5 178	0,32	-1 855	-35,83
Charges exceptionnelles	2 480	0,13	2 668	0,16	-188	-7,06
Résultat exceptionnel	843	0,04	2 510	0,15	-1 667	-66,41
Impôts sur les bénéfices	12 334	0,66			12 334	
RESULTAT DE L'EXERCICE	55 645	2,97	25 058	1,54	30 586	122,06

Comptes Annuels

2016

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : **SAS AB RESTAURATION**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2016** , dont le total est de **708 196 euros**
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un **bénéfice de 55 645 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce
- La loi N° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements comptables :
 - 2006 - 06 et 2000 - 07 sur les passifs
 - 2002 - 10 sur les amortissements et les dépréciations des actifs
 - 2004 - 06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 28 508 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	149 758	84 158	31 352	202 564
- Matériel de transport	69 670	14 399		84 069
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 728			10 728
- Emballages récupérables et divers	5 115	3 559		8 674
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	235 271	102 116	31 352	306 035
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	11 250			11 250
- Prêts et autres immobilisations financières	7 086			7 086
Immobilisations financières	18 336			18 336
ACTIF IMMOBILISE	253 607	102 116	31 352	324 371

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		102 116		102 116
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		102 116		102 116
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant		31 352		31 352
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		31 352		31 352

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	124 925	19 970	31 352	113 543
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 535	11 445		15 979
- Matériel de transport	10 728			10 728
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 761	780		4 540
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	143 948	32 194	31 352	144 790
ACTIF IMMOBILISE	143 948	32 194	31 352	144 790

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 305 150 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	7 086		7 086
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	249 842	249 842	
Autres	42 498	42 498	
Capital souscrit - appelé, non versé	5 724	5 724	
Charges constatées d'avance			
Total	305 150	298 064	7 086
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	3 750
Total	3 750

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 200 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	4 846		1 919	2 927
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	4 846		1 919	2 927
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			1 919	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 342 966 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	265	265		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226 373	226 373		
Dettes fiscales et sociales	98 734	98 734		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 538	17 538		
Autres dettes (**)	57	57		
Total	342 966	342 966		

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact. non parvenues	5 115
Intérêts courus	215
Provision congés payés	38 824
Charges sociales congés payés	15 530
Etat autres charges payer	1 808
Total	61 492

Autres informations

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Chges constatées d avance	5 724		
Total	5 724		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

Montant en
euros

Effets escomptés non échus

Avals et cautions

Engagements en matière de pensions

9 743

Engagements de crédit-bail mobilier

Engagements de crédit-bail immobilier

Autres engagements donnés

9 743

Total

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				17 512	17 512
Cumul exercices antérieurs				5 253	5 253
Dotations de l'exercice				3 502	3 502
Amortissements				8 755	8 755
Cumul exercices antérieurs				6 170	6 170
Exercice				3 897	3 897
Redevances payées				10 067	10 067
A un an au plus				3 897	3 897
A plus d'un an et cinq ans au plus				5 846	5 846
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				9 743	9 743
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Montant pris en charge dans l'exercice				3 908	3 908

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Comptes Annuels

2016

Détail du bilan

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
*ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage				
215800 - Matériel de restauration	202 564,02		202 564,02	149 757,71
281580 - Installations, matériel		113 543,00	-113 543,00	-124 929,56
	202 564,02	113 543,00	89 021,02	24 828,15
Autres immobilisations corporelles				
218100 - Instal.gales, agencet, aménagt.div.	84 068,72		84 068,72	69 669,72
218200 - Matériel de transport	10 728,01		10 728,01	10 728,01
218300 - Matériel de bureau	7 783,97		7 783,97	
218310 - Matériel informatique				4 225,07
218400 - Mobilier	890,20		890,20	890,20
281810 - Amort ag cons divers		15 979,21	-15 979,21	-4 542,53
281820 - Amort matériel transport		10 728,01	-10 728,01	-10 728,01
281830 - Autres immobilisations corp.		4 085,76	-4 085,76	-3 435,05
281840 - Amortis. mobilier		454,28	-454,28	-327,51
	103 470,90	31 247,26	72 223,64	66 479,90
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
261000 - Titres de participation	11 250,00		11 250,00	11 250,00
	11 250,00		11 250,00	11 250,00
Autres immobilisations financières				
275500 - Cautionnements	7 085,98		7 085,98	7 085,98
	7 085,98		7 085,98	7 085,98
Total	324 370,90	144 790,26	179 580,64	109 644,03
*ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
311000 - Stock matières premières	16 622,78		16 622,78	16 840,15
	16 622,78		16 622,78	16 840,15
Produits intermédiaires et finis				
355100 - Stock produits finis	3 642,85		3 642,85	3 911,40
	3 642,85		3 642,85	3 911,40
Créances				
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	245 226,74		245 226,74	246 495,73
416000 - Clients douteux	4 614,82		4 614,82	5 064,82
491000 - Prov. dépréciations clients		4 320,17	-4 320,17	-4 746,71
	249 841,56	4 320,17	245 521,39	246 813,84
Personnel				
425001 - Personnel - avances et acomptes	2 926,44		2 926,44	7 128,63
427000 - Saisie sur salaire	1 373,72		1 373,72	

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
437300 - Vauban	8 577,58		8 577,58	
Etat, Impôts sur les bénéfices	12 877,74		12 877,74	7 128,63
444000 - Etats - is	16 174,00		16 174,00	26 449,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	16 174,00		16 174,00	26 449,00
445620 - Tva déduct/immos				2 303,40
445660 - Tva déductible s/aut.biens et sces				224,00
445662 - Tva autres biens et services	1 385,85		1 385,85	
445670 - Crédit de tva à reporter	5 987,00		5 987,00	8 867,00
445711 - Tva collectée 5,5%				44,75
445713 - Tva collectée 7%				168,81
445801 - Régularisation de tva déductible	33,00		33,00	
445803 - Regul tva ded-actif	337,00		337,00	
445860 - Tva s/factures non parvenues	1 953,45		1 953,45	5 592,80
Autres créances	9 696,30		9 696,30	17 200,76
468700 - Divers - produits à recevoir	3 750,00		3 750,00	1 815,49
	3 750,00		3 750,00	1 815,49
Divers				
Disponibilités				
512100 - Banque bpl	214 503,71		214 503,71	207 272,91
530000 - Caisse	101,85		101,85	227,82
	214 605,56		214 605,56	207 500,73
Charges constatées d'avance				
486000 - Chges constatées d'avance	5 724,30		5 724,30	4 743,00
	5 724,30		5 724,30	4 743,00
Total	532 935,09	4 320,17	528 614,92	532 403,00
*COMPTES DE REGULARISATION				
Total				
TOTAL ACTIF	857 305,99	149 110,43	708 195,56	642 047,03

Bilan détaillé

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	200 000,00	200 000,00
101300 - Capital social	200 000,00	200 000,00
Réserve légale	20 000,00	20 000,00
106100 - Réserve légale	20 000,00	20 000,00
Report à nouveau	86 657,85	61 599,58
110000 - Report nouveau	86 657,85	61 599,58
	55 644,70	25 058,27
Résultat de l'exercice		
Provisions réglementées	2 926,58	4 845,71
145000 - Amortissements dérogatoires	2 926,58	4 845,71
	365 229,13	311 503,56
Total		
*AUTRES FONDS PROPRES		
Total		
*PROV./ RISQUES ET CHARGES		
Total		
*DETTES		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
511100 - Cheques a l'encaissement	50,00	
	215,02	200,00
518600 - Intérêts courus	265,02	200,00
	265,02	200,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	221 257,81	207 619,64
	5 115,00	10 980,00
408100 - Fourn. fact. non parvenues	226 372,81	218 599,64
<i>Personnel</i>		
421000 - Rémunérations dues	8 395,50	
	38 824,00	33 844,00
428200 - Provision congés payés	47 219,50	33 844,00
<i>Organismes sociaux</i>		
431000 - Urssaf	16 133,00	17 095,00
	2 694,97	1 939,23
437200 - Mutuelle bleu		10 130,00
437300 - Vauban	2 653,50	2 399,00
437310 - Vauban prévoyance	6 605,75	5 889,60
437340 - Participation formation contin	2 829,00	
437400 - Assedic	15 530,00	13 540,00
438200 - Charges sociales congés payés	46 446,22	50 992,83
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
445803 - Regul tva ded-actif		1 518,95
		1 518,95

Bilan détaillé

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
447030 - Taxe d'apprentissage	3 260,00	3 013,18
448600 - Etat autres charges payer	1 808,00	1 825,33
Dettes fiscales et sociales	5 068,00	4 838,51
	98 733,72	91 194,29
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
404000 - Fournisseur D'Immo.	17 538,00	
408400 - Frs immobil. - fact. non parvenues		16 687,22
Autres dettes	17 538,00	16 687,22
411000 - Clients		3 862,32
467000 - Autres comptes débiteurs/créditeurs	56,88	
Total	56,88	3 862,32
TOTAL PASSIF	342 966,43	330 543,47
	708 195,56	642 047,03

Liste simplifiée des immobilisations

Code	Désignation	Date acq.	M T	Valeur achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
215800 Matériel de restauration								
0000000001	support four NDBR 2002	01/10/08	L 33,33	219,05	219,05		219,05	
0000000002	Goulotte inox NDBR	01/10/08	L 33,33	75,49	75,49		75,49	
0000000003	Fours piano suspendus NDBR	01/10/08	L 33,33					
0000000004	Four mixte pâtisserie NDBR	01/10/08	L 33,33	2 062,62	2 062,62		2 062,62	
0000000005	Rayonnages chambres froides	01/10/08	L 33,33	6 274,24	6 274,24		6 274,24	
0000000006	Chariots glissière NDBR	01/10/08	L 33,33	51,18	51,18		51,18	
0000000007	Plaques eutectique	01/10/08	L 33,33	6,28	6,28		6,28	
0000000008	Chariot gourmet	01/10/08	L 33,33	20,63	20,63		20,63	
0000000009	Chariot échelle inox NDBR	01/10/08	L 33,33	305,00	305,00		305,00	
0000000010	Trancheur NDBR	01/10/08	L 33,33					
0000000011	Cellule de refroidissement	01/10/08	L 20,00	13 876,07	13 876,07		13 876,07	
0000000012	Lave mains salle pâtisserie	01/10/08	L 20,00	463,12	463,12		463,12	
0000000013	Coupe légumes	01/10/08	L 20,00	1 486,81	1 486,81		1 486,81	
0000000014	Scelleuse barquette HMI	04/03/09	L 20,00	7 800,00	7 800,00		7 800,00	
0000000019	Bonnet	23/02/10	L 20,00	15 456,19	15 456,19		15 456,19	
0000000015	Refrigérateur lave vaisselle	26/02/10	L 50,00	550,00	550,00		550,00	
0000000016	Echelles 2	23/03/10	L 50,00	425,00	425,00		425,00	
0000000017	Echelles 2	01/04/10	L 50,00	425,00	425,00		425,00	
0000000018	Chambre froide	26/10/10	L 14,29	12 614,00	9 335,36	1 802,00	11 137,36	1 476,64
0000000020	Scelleuse rescaset	28/01/11	L 50,00	2 751,50	2 751,50		2 751,50	
0000000021	Coupe légumes CA300	10/08/11	L 41,38					
0000000052	La bovida	29/11/11	L 33,33	985,05	985,05		985,05	
0000000053	Chambre froide	19/12/11	L 14,29	12 860,34	7 410,00	1 837,19	9 247,19	3 613,15
0000000054	Scelleuse	27/12/11	L 33,33	2 680,00	2 680,00		2 680,00	
0000000055	Four mixte électrique PREV	30/01/12	L 20,00	16 500,00	12 934,17	3 300,00	16 234,17	265,83
0000000025	Salamandre électrique EB600	10/05/12	L 33,33					
0000000027	Scelleuse appoint Métro	07/08/13	L 33,33	567,00	453,60	113,40	567,00	
0000000028	Lave mains Horis	27/12/13	L 20,00	858,00	345,11	171,60	516,71	341,29
0000000029	Gecam thermoscel.manuel 3102	03/01/14	L 50,00	4 054,50	4 043,24	11,26	4 054,50	
0000000030	Conteneurs livraison crèche	06/03/14	L 33,33	280,50	170,12	93,50	263,62	16,88
0000000031	Conteneurs livraison crèche	06/03/14	L 33,33	1 326,00	804,19	442,00	1 246,19	79,81
0000000032	Imprimante étiquettes menu	02/04/14	L 50,00	1 514,22	1 322,84	191,38	1 514,22	
0000000033	Mixeur plongeant	22/12/14	L 50,00			322,84		
0000000034	Robot coupe	22/01/15	L 33,33	1 819,50	571,12	606,50	1 177,62	641,88
0000000035	Mixeur	29/01/15	L 50,00	459,90	212,07	229,95	442,02	17,88
0000000036	Scelleuse manupack + 2 empreint	18/11/15	L 33,33	6 196,08	246,70	2 065,36	2 312,06	3 884,02
0000000037	Matériels chariots et accessoire	19/11/15	L 33,33	3 442,79	133,89	1 147,60	1 281,49	2 161,30
0000000061	Cuisine centrale	31/03/16	L 14,29	43 036,00	4 628,08	4 628,08	4 628,08	38 407,92
0000000062	Bloc 4 feux gaz	31/03/16	L 14,29	3 355,00	360,80	360,80	360,80	2 994,20
0000000063	Friteuse électrique Turbofrit	31/03/16	L 14,29	3 613,00	388,54	388,54	388,54	3 224,46
0000000064	Marmite chauffe directe gaz	31/03/16	L 14,29	5 936,00	638,36	638,36	638,36	5 297,64
0000000065	Groupe à air à distance PROFROID	15/06/16	L 14,29	11 075,00	861,39	861,39	861,39	10 213,61
0000000072	Cellule de refroidissement	18/08/16	L 14,29	13 000,00	686,11	686,11	686,11	12 313,89
0000000066	Trancheur électrique à courroie	17/11/16	L 14,29	4 142,96	72,34	72,34	72,34	4 070,62
Total du compte 215800				202 564,02	93 895,64	19 970,20	113 543,00	89 021,02
218100 Instal.gales, agenct, aménagt.div.								
0000000038	Signalétique	23/10/12	L 25,00	1 086,90	866,51	220,39	1 086,90	

Liste simplifiée des immobilisations

Report

218100 Instal.gales, agenct, aménagt.div.

Code	Désignation	Date acq. M T	Valeur Achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
0000000039	Amménagement labo	26/02/14 L 20,00	6 626,50	2 448,12	1 325,30	3 773,42	2 853,08
0000000040	Aménagement poste froid	19/01/15 L 20,00	5 365,25	1 019,40	1 073,05	2 092,45	3 272,80
0000000042	Aménagement électrique	30/11/15 L 14,29	6 668,05	82,03	952,58	1 034,61	5 633,44
0000000041	Groupes froid Eurotech	21/12/15 L 14,29	24 500,00	97,22	3 500,00	3 597,22	20 902,78
0000000058	Chambre froide	31/12/15 L 14,29	11 517,00	13,71	1 645,28	1 658,99	9 858,01
0000000067	Chambre froide habillage mur	20/01/16 L 14,29	1 296,00		175,37	175,37	1 120,63
0000000056	Tourelle cuisine principale	26/01/16 L 20,00	4 190,00	6,98	838,00	844,98	3 345,02
0000000068	Aménagt cuisine-maçonnerie	29/01/16 L 10,00	8 420,02		776,51	776,51	7 643,51
0000000069	Sas entrée cuisine	10/05/16 L 10,00	9 899,00		635,19	635,19	9 263,81
0000000070	Hono archi chambre froide	11/07/16 L 14,29	4 500,00		303,57	303,57	4 196,43
Total du compte 218100			84 068,72	4 533,97	11 445,24	15 979,21	68 089,51
218200 Matériel de transport							
0000000043	Peugeot Partner	11/07/11 L 33,33	10 728,01	10 728,01		10 728,01	
Total du compte 218200			10 728,01	10 728,01		10 728,01	
218300 Matériel de bureau							
0000000044	Ordinateur	07/07/11 L 33,33	566,89	566,89		566,89	
0000000045	Imprimante Minolta	01/01/12 L 33,33	546,78	546,78		546,78	
0000000046	PC lenovo	22/03/12 L 33,33	507,44	507,44		507,44	
0000000047	PC toshiba Pro C870	05/09/12 L 33,33	596,08	596,08		596,08	
0000000048	Ordinateur HP P3500MT	04/01/13 L 33,33	541,76	540,26	1,50	541,76	
0000000049	Ecran Acer G236	04/01/13 L 33,33	111,12	110,81	0,31	111,12	
0000000050	Ordinateur DA terra business	30/09/14 L 33,33	1 355,00	565,84	451,67	1 017,51	337,49
0000000071	Ordinateur	30/09/16 L 33,33	1 943,90		163,79	163,79	1 780,11
0000000073	Imprimante étiquettes	08/12/16 L 33,33	1 615,00		34,39	34,39	1 580,61
Total du compte 218300			7 783,97	3 434,10	651,66	4 085,76	3 698,21
218400 Mobilier							
0000000051	Vestiaire cuisine range stock	05/06/13 L 14,29	890,20	327,11	127,17	454,28	435,92
Total du compte 218400			890,20	327,11	127,17	454,28	435,92
261000 Titres de participation							
0000000057	Parts BPALC	01/01/14 N	11 250,00				11 250,00
Total du compte 261000			11 250,00				11 250,00
275500 Cautionnements							
0000000074	Cautionnements	01/01/16 N	7 085,98				7 085,98
Total du compte 275500			7 085,98				7 085,98
Total de la liste simplifiée			324 370,90	112 918,83	32 194,27	144 790,26	179 580,64
Répartition des dotations économiques					32 194,27	linéaire dégressif variable	

Comptes Annuels

2016

Détail du compte de résultat

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue						
701001 - Repas ndbr	527 693,32	28,15	522 265,69	32,19	5 427,63	1,04
701002 - Repas ars cm	101 506,48	5,42	99 774,08	6,15	1 732,40	1,74
701003 - Repas ars pv	240 609,78	12,84	246 355,72	15,19	-5 745,94	-2,33
701004 - Repas domicile	323 804,29	17,27	313 540,73	19,33	10 263,56	3,27
701005 - Repas traiteur	1 386,95	0,07	3 532,71	0,22	-2 145,76	-60,74
701007 - Repas pierre vivier sandwich	1 705,49	0,09	1 883,34	0,12	-177,85	-9,44
701008 - Repas occasionnel	4 572,60	0,24	6 435,90	0,40	-1 863,30	-28,95
701010 - Repas admr	115 755,35	6,18	93 653,51	5,77	22 101,84	23,60
701011 - Repas sainte famille	178 103,36	9,50	159 044,47	9,80	19 058,89	11,98
701013 - Repas admr le pain de sucre	40 725,89	2,17	33 763,04	2,08	6 962,85	20,62
701015 - Repas crèche adulte	4 487,50	0,24	4 315,25	0,27	172,25	3,99
701016 - Repas crèche enfant	27 675,36	1,48	23 259,25	1,43	4 416,11	18,99
701017 - Repas Saint Sauveur			7 041,82	0,43	-7 041,82	-100,00
701018 - Repas CEF			3 219,52	0,20	-3 219,52	-100,00
701019 - Repas St Charles			24 338,67	1,50	-24 338,67	-100,00
701020 - Repas Réalise MECS HAN/SEILLE			14 682,68	0,91	-14 682,68	-100,00
701021 - Epicerie 20 % Ste Famille	3 094,32	0,17	3 435,85	0,21	-341,53	-9,94
701022 - Repas Réalise MECS PAM			2 262,56	0,14	-2 262,56	-100,00
701023 - Repas EPE Laxou			1 463,03	0,09	-1 463,03	-100,00
701024 - Repas Marpa	49 731,92	2,65	11 254,05	0,69	38 477,87	341,90
701025 - Plateaux Repas Froid	1 097,42	0,06	630,30	0,04	467,12	74,11
701026 - La crèche farandole	22 513,52	1,20	4 066,36	0,25	18 447,16	453,65
701027 - Repas Foyer Sainte Marie			366,92	0,02	-366,92	-100,00
701028 - Repas ADMR Euron Moselle	55 612,31	2,97			55 612,31	
701029 - Repas ADMR Moselle & Meurthe	97 710,90	5,21			97 710,90	
701030 - Repas ADMR Blainville	29 654,90	1,58			29 654,90	
701031 - Repas ADMR Varangeville	16 100,97	0,86			16 100,97	
701032 - Repas ADMR Assad	1 608,06	0,09			1 608,06	
701033 - Repas ARS soir	4 589,65	0,24			4 589,65	
701034 - repas marie immaculée	83,41				83,41	
701051 - Epicerie 5.5 % Ste Famille	11 617,81	0,62	11 478,15	0,71	139,66	1,22
702000 - Ventes de produits intermédiaires			196,12	0,01	-196,12	-100,00
706001 - Assistance technique	1 276,80	0,07	19 069,66	1,18	-17 792,86	-93,30
708300 - Locations	80,00		115,18	0,01	-35,18	-30,54
708400 - Activité annexe - mad de psl	11 672,00	0,62	10 897,40	0,67	774,60	7,11
	1 874 470,36	100,00	1 622 341,96	100,00	252 128,40	15,54
	1 874 470,36	100,00	1 622 341,96	100,00	252 128,40	15,54
CHIFFRE D'AFFAIRES						
Production stockée						
713550 - Variations stocks	-268,55	-0,01	405,90	0,03	-674,45	-166,16
	-268,55	-0,01	405,90	0,03	-674,45	-166,16
Total	1 874 201,81	99,99	1 622 747,86	100,03	251 453,95	15,50
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de matières premières						
601001 - Achats stockés - alimentation	738 923,94	39,42	598 748,05	36,91	140 175,89	23,41

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
601011 - Alimentation 5,5 - st sauveur			4 890,65	0,30	-4 890,65	-100,00
601012 - Alimentation 5.5% Ste Famille	135 758,38	7,24	151 511,23	9,34	-15 752,85	-10,40
601014 - Alimentation 20% st sauveur			31,68		-31,68	-100,00
601015 - Alimentation 20 % Ste Famille	4 454,63	0,24	5 289,40	0,33	-834,77	-15,78
601200 - Achats alimentaires 20%	17 822,29	0,95	8 888,37	0,55	8 933,92	100,51
602610 - Emballages perdus	46 912,00	2,50	46 110,99	2,84	801,01	1,74
602650 - Emball Récupérables -Consignes			11,25		-11,25	-100,00
609100 - R.r.r.obtenus s/ach.mat.premières	-808,12	-0,04	-169,61	-0,01	-638,51	376,46
	943 063,12	50,31	815 312,01	50,26	127 751,11	15,67
Var. Stock de matières premières						
603100 - Variation des stocks mp	217,37	0,01	-5 639,96	-0,35	5 857,33	-103,85
	217,37	0,01	-5 639,96	-0,35	5 857,33	-103,85
Total	943 280,49	50,32	809 672,05	49,91	133 608,44	16,50
MARGE SUR M/SES ET MAT	930 921,32	49,66	813 075,81	50,12	117 845,51	14,49
PRODUITS						
Subventions d'exploitation						
741000 - Subventions Contrats Aidés	1 864,52	0,10			1 864,52	
	1 864,52	0,10			1 864,52	
Autres produits						
758000 - Pds divers gestion courante	3,47		970,44	0,06	-966,97	-99,64
781500 - Rep/prov risques et charges			20 376,00	1,26	-20 376,00	-100,00
781740 - Reprise prov. créances	426,54	0,02	4 438,24	0,27	-4 011,70	-90,39
791000 - Avantages en natures	6 353,31	0,34	6 860,36	0,42	-507,05	-7,39
791010 - Aides fondecif	3 750,00	0,20	13 814,27	0,85	-10 064,27	-72,85
791117 - Rbsmt Ind Journalières	2 575,78	0,14			2 575,78	
791160 - Transfert rpts d'assurance	139,00	0,01	1 815,49	0,11	-1 676,49	-92,34
	13 248,10	0,71	48 274,80	2,98	-35 026,70	-72,56
Total	15 112,62	0,81	48 274,80	2,98	-33 162,18	-68,69
CHARGES						
Autres achats et charges externes						
606100 - Eau	3 323,78	0,18	3 011,95	0,19	311,83	10,35
606120 - E.d.f.	16 677,63	0,89	16 450,82	1,01	226,81	1,38
606130 - G.d.f.	13 203,59	0,70	10 135,86	0,62	3 067,73	30,27
606221 - Produits d'entretien	7 846,62	0,42	4 970,48	0,31	2 876,14	57,86
606251 - Matériel hotelier	4 543,63	0,24	5 252,82	0,32	-709,19	-13,50
606252 - Tenue du personnel	1 623,39	0,09	2 404,53	0,15	-781,14	-32,49
606260 - Carburant	8 125,12	0,43	5 622,92	0,35	2 502,20	44,50
606300 - Achats de petit équipement	4 124,88	0,22	298,08	0,02	3 826,80	NS
606400 - Fournitures administratives	3 513,33	0,19	4 227,90	0,26	-714,57	-16,90
611001 - Laboratoire départemental	1 888,10	0,10	1 715,90	0,11	172,20	10,04
612200 - Redevances crédit-bail mobilier	3 908,12	0,21	3 897,12	0,24	11,00	0,28
613000 - Loyer	25 047,50	1,34	44 051,23	2,72	-19 003,73	-43,14
613500 - Location véhicule	28 624,37	1,53	29 997,26	1,85	-1 372,89	-4,58
613510 - Location copieur technique	1 213,20	0,06	1 213,20	0,07		
615500 - Ent. et rep. sur b/mobiliers	16 477,47	0,88	9 779,57	0,60	6 697,90	68,49
615510 - Entretien véhicule	1 086,87	0,06	2 665,43	0,16	-1 578,56	-59,22

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
615600 - Maintenance	1 956,22	0,10	9 434,60	0,58	-7 478,38	-79,27
616000 - Assurances	3 553,46	0,19	3 458,20	0,21	95,26	2,75
618000 - Documentation générale	18,50		14,25		4,25	29,82
621400 - Personnel prêt	22 500,44	1,20	29 662,60	1,83	-7 162,16	-24,15
622600 - Honoraires	4 881,00	0,26	4 350,00	0,27	531,00	12,21
622610 - Honoraires cac	4 820,00	0,26	4 850,00	0,30	-30,00	-0,62
622630 - Honoraires avocats	374,70	0,02	2 058,60	0,13	-1 683,90	-81,80
622700 - Frs d'actes	305,25	0,02	253,20	0,02	52,05	20,56
623000 - Publicité	583,06	0,03	450,00	0,03	133,06	29,57
623400 - Cadeaux à la clientèle	448,02	0,02	27,09		420,93	NS
623600 - Catalogues et imprimés			276,50	0,02	-276,50	-100,00
624100 - Transports sur achats	21,00		73,00		-52,00	-71,23
625100 - Frais déplacements	889,09	0,05	696,53	0,04	192,56	27,65
625700 - Réceptions	146,40	0,01			146,40	
626100 - Frais télécommunication	2 342,12	0,12	2 267,78	0,14	74,34	3,28
626200 - Affranchissements	1 552,31	0,08	1 653,96	0,10	-101,65	-6,15
627100 - Frais bancaire	1 978,76	0,11	1 672,30	0,10	306,46	18,33
	187 597,93	10,01	206 893,68	12,75	-19 295,75	-9,33
Impôts, taxes et versements assimilés						
631200 - Taxe d'apprentissage	3 260,00	0,17	3 013,18	0,19	246,82	8,19
633300 - Part. formation	5 504,80	0,29	4 908,00	0,30	596,80	12,16
635111 - Contribution foncière des entpris	2 057,00	0,11	2 040,00	0,13	17,00	0,83
635112 - Cvae	1 238,00	0,07	527,00	0,03	711,00	134,91
635130 - Autres impts locaux	7 772,90	0,41	8 771,76	0,54	-998,86	-11,39
635140 - Taxes sur les véhicules sociétés	456,00	0,02	570,00	0,04	-114,00	-20,00
	20 288,70	1,08	19 829,94	1,22	458,76	2,31
Salaires et Traitements						
641110 - Salaires	474 400,58	25,31	438 216,32	27,01	36 184,26	8,26
641170 - Indemnité rupture convention.			5 406,01	0,33	-5 406,01	-100,00
641200 - Congés payés	4 980,00	0,27	-2 668,00	-0,16	7 648,00	-286,66
641450 - Avantages en nature	4 980,15	0,27	4 915,05	0,30	65,10	1,32
	484 360,73	25,84	445 869,38	27,48	38 491,35	8,63
Charges sociales						
645110 - Urssaf	112 655,03	6,01	112 186,89	6,92	468,14	0,42
645140 - Assedic	20 367,08	1,09	19 054,20	1,17	1 312,88	6,89
645300 - Caisses de retraite vauban	28 358,37	1,51	26 063,22	1,61	2 295,15	8,81
645310 - Caisse de prévoyance vauban	6 416,20	0,34	6 200,17	0,38	216,03	3,48
645800 - Charges sociales congés payés	1 990,00	0,11	-1 060,00	-0,07	3 050,00	-287,74
647500 - Médecine du travail	1 534,70	0,08	1 460,80	0,09	73,90	5,06
648000 - Autres charges de personnel	8 809,00	0,47	3 527,00	0,22	5 282,00	149,76
648900 - Mutuelle bleu	2 993,61	0,16	2 150,00	0,13	843,61	39,24
649100 - Cice	-28 508,00	-1,52	-26 449,00	-1,63	-2 059,00	7,78
	154 615,99	8,25	143 133,28	8,82	11 482,71	8,02
Amortissements et provisions						
681120 - Dotation amort.	32 194,27	1,72	16 430,69	1,01	15 763,58	95,94
681740 - Dap dépréciations actifs cir.			3 211,98	0,20	-3 211,98	-100,00
	32 194,27	1,72	19 642,67	1,21	12 551,60	63,90

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Autres charges						
654000 - Perte / créances irrécouvrable			3 225,24	0,20	-3 225,24	-100,00
658000 - Chges diverses de gestion cour	20,84		417,33	0,03	-396,49	-95,01
	20,84		3 642,57	0,22	-3 621,73	-99,43
Total	879 078,46	46,90	839 011,52	51,72	40 066,94	4,78
RESULTAT D'EXPLOITATION	66 955,48	3,57	22 339,09	1,38	44 616,39	199,72
Produits financiers						
768100 - Intérêt compte terme	180,00	0,01	208,91	0,01	-28,91	-13,84
	180,00	0,01	208,91	0,01	-28,91	-13,84
Résultat financier	180,00	0,01	208,91	0,01	-28,91	-13,84
RESULTAT COURANT	67 135,48	3,58	22 548,00	1,39	44 587,48	197,74
Produits exceptionnels						
771800 - Autres produits exceptionnels			3 259,34	0,20	-3 259,34	-100,00
772000 - Pdots sur exercice antérieur	1 403,87	0,07			1 403,87	
787250 - Reprises amortissements dérogatoire	1 919,13	0,10	1 919,13	0,12		
	3 323,00	0,18	5 178,47	0,32	-1 855,47	-35,83
Charges exceptionnelles						
671000 - Charges exceptionnelles / og			2 338,20	0,14	-2 338,20	-100,00
671200 - Pénalités, amendes fiscales	231,00	0,01	330,00	0,02	-99,00	-30,00
672000 - Chges ex ant	2 248,78	0,12			2 248,78	
	2 479,78	0,13	2 668,20	0,16	-188,42	-7,06
Résultat exceptionnel	843,22	0,04	2 510,27	0,15	-1 667,05	-66,41
Impôts sur les bénéfices						
695000 - Impôts sur les bénéfices	12 334,00	0,66			12 334,00	
	12 334,00	0,66			12 334,00	
RESULTAT DE L'EXERCICE	55 644,70	2,97	25 058,27	1,54	30 586,43	122,06

Comptes Annuels

2016

Dossier de gestion

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	1 874 470		1 622 342	
Coût d'achats marchandises vendues				
MARGE COMMERCIALE				
Ventes produits finis et travaux	1 861 442	99,32	1 592 260	98,12
Ventes de services	13 029	0,70	30 082	1,85
Production stockée	-269	-0,01	406	0,03
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 874 202	100,00	1 622 748	100,00
Achats de matières premières	943 063	50,32	815 312	50,24
Variation stocks matières	217	0,01	-5 640	-0,35
Cie de matières et sous-traitance	943 280	50,33	809 672	49,90
MARGE DE PRODUCTION	930 921	49,67	813 076	50,10
ACTIVITE	1 874 202	100,00	1 622 748	100,00
MARGE BRUTE GLOBALE	930 921	49,67	813 076	50,10
Autres achats et charges externes	187 598	10,01	206 894	12,75
VALEUR AJOUTEE	743 323	39,66	606 182	37,36
Subventions d'exploitation	1 865	0,10		
Impôts, taxes et versements assimilés	20 289	1,08	19 830	1,22
Charges de personnel	638 977	34,09	589 003	36,30
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	85 922	4,58	-2 650	-0,16
Reprises s/ charges et Transferts	13 245	0,71	47 304	2,92
Autres produits	3		970	0,06
Dotations aux amortissements et provisions	32 194	1,72	19 643	1,21
Autres charges	21		3 643	0,22
RESULTAT D'EXPLOITATION	66 955	3,57	22 339	1,38
Produits financiers	180	0,01	209	0,01
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	67 135	3,58	22 548	1,39
Produits exceptionnels	3 323	0,18	5 178	0,32
Charges exceptionnelles	2 480	0,13	2 668	0,16
Résultat exceptionnel	843	0,04	2 510	0,15
Impôts sur les bénéfices	12 334	0,66		
RESULTAT DE L'EXERCICE	55 645	2,97	25 058	1,54

Comptes Annuels

2016

Déclarations fiscales et autres annexes

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB RESTAURATION Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 34 Rue du Général Leclerc 54320 MAXEVILLE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 7 9 6 1 0 5 0 0 0 0 1 4 Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2016

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
		AN	AO	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains	AP	AQ	
	Constructions	AR	AS	113 543
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	AU	31 247
	Autres immobilisations corporelles	AV	AW	
	Immobilisations en cours	AX	AY	
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	11 250
Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*	BH	BI	7 085	
TOTAL (II)		BJ	BK	144 790
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *			
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	16 622
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	3 642
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	4 320
	Autres créances (3)	BZ	CA	42 498
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	214 605
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	5 724	
TOTAL (III)		CJ	CK	4 320
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	149 110
		857 306		708 195
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AB RESTAURATION		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 200 000)			DA	200 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	20 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	86 657	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	55 644	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	2 926	
	TOTAL (I)			DL	365 229	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	265	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	226 372	
	Dettes fiscales et sociales			DY	98 733	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	17 538	
	Autres dettes			EA	56	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	342 966		
Ecart de conversion passif*			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	708 195		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	342 966	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	265	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB RESTAURATION						Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	1 861 441	FE		FF	1 861 441		
		FG	13 028	FH		FI	13 028		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 874 470	FK		FL	1 874 470		
	Production stockée*					FM	(268)		
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	1 864		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	13 244		
	Autres produits (1) (11)					FQ	3		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 889 314	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	943 063	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	217	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	187 597	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	20 288	
	Salaires et traitements*						FY	484 360	
	Charges sociales (10)						FZ	154 615	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*						GA	32 194
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GC	
	Autres charges (12)						GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	20	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	1 822 358	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GG	66 955	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GL	180	
	Différences positives de change						GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GN		
Total des produits financiers (V)						GO			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GP	180	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GQ		
	Différences négatives de change						GR		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GS		
Total des charges financières (VI)						GT			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	180		
						GW	67 135		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS AB RESTAURATIONNéant ☐ *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 403	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 919	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 323	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 479	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 479	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	843	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	12 334	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 892 817	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 837 172	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	55 644	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	3 908
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	12 818	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Pénalités, amendes fiscales et pénales	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	231			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 249			
Amortissements dérogatoires		1 403		
		1 919		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☒

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	231
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 249
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	2 480
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Débits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 403
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	1 919
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	3 323

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS AB RESTAURATION**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
INCORP.		TOTAL I	CZ	D8		D9		
		TOTAL II	KD	KE		KF		
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles							
	Terrains		KG	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	L9	KJ	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	M1	KM	KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	KT		KU	84 157	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW		KX	14 399	
	Matériel de transport*		KY	KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC		LD	3 558	
	Emballages récupérables et divers *		LE	LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK	LL		LM		
	TOTAL III		LN	LO		LP	102 115	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M		8T	
Autres participations			8U	8V		8W		
Autres titres immobilisés			1P	1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières			1T	1U		1V		
TOTAL IV			LQ	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	ØH		ØJ	102 115	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
INCORP.		TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7	
		TOTAL II	IO	LV		LW		1X	
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								
	Terrains		IP	LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	31 351	MK	202 564	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU	MM		MN	84 068	MO	
		Matériel de transport	IV	MP		MQ	10 728	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS		MT	8 674	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY	NG	31 351	NH	306 035	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7		ØW
Autres participations			IØ	ØX		ØY	11 250	ØZ	
Autres titres immobilisés			1I	2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			1J	2E		2F	7 085	2G	
TOTAL IV			1K	NJ		NK	18 335	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			1L	ØK	31 351	ØL	324 371	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Néant ☒ *

Désignation de l'entreprise : SAS AB RESTAURATION

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels		15				(15)
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX		15				(15)

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS AB RESTAURATIONNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	124 924	QA	19 970	QB	31 351	QC	113 543
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 534	QE	11 445	QF		QG	15 979
	Matériel de transport	QH	10 728	QI		QJ		QK	10 728
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 760	QM	780	QN		QO	4 540
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	143 947	QV	32 194	QW	31 351	QX	144 790
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	143 947	ØP	32 194	ØQ	31 351	ØR	144 790

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5	1 919	U6		U7	(1 919)
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6	1 919	X7		X8	(1 919)
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT	1 919	NU		NV	(1 919)
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	1 919			Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	(1 919)	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS AB RESTAURATIONNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 4 845	TM	TN 1 919	TO 2 926
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z 4 845	TS	TT 1 919	TU 2 926
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø9
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6S
	Sur comptes clients		6T 4 746	6U	6V 426 6W 4 320
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z 7A
	TOTAL III		7B 4 746	TY 426	UA 4 320
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C 9 592	UB 2 345	UD 7 246
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF 426	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK 1 919	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AB RESTAURATION

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	7 085	UV		UW	7 085				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	4 614		4 614						
	Autres créances clients	UX	245 226		245 226						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	4 300		4 300						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	8 577		8 577						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	16 174		16 174					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9 696		9 696					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 750		3 750						
	Charges constatées d'avance	VS	5 724		5 724						
	TOTAUX		VT	305 149	VU	298 063	VV	7 085			
	RENOIS	(1) Montant des	VD								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE									
		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	265	265							
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	226 372	226 372							
Personnel et comptes rattachés		8C	47 219	47 219							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	46 446	46 446							
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 068	5 068							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	17 538	17 538							
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	56	56							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	342 966	VZ	342 966						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AB RESTAURATION										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2016		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 55 644		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		WC			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		456			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW 231			
	Amendes et pénalités		WJ		231		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7 12 330	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8		
						- imposées au taux de 0 %				ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*						- Plus-values nettes à court terme				WN				
						- Plus-values soumises au régime des fusions				WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
TOTAL I												WR 68 661		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV			
							- imposées au taux de 0 %				WH			
							- imposées au taux de 19%				WP			
							- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW			
							- imputées sur les déficits antérieurs				XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										2A		XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts :												ZY		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												XD		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*												XF	
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9				Entreprises nouvelles 44 sexies		L2					
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6				Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3					
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV				Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		1F					
							Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		2 663		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		XG 31 172		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2		
TOTAL II												XH 31 172		
III. RÉSULTAT FISCAL												XI 37 489		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)							XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL 490		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		XO 36 998		

Libellé

	Libelle
	Excédent des crédits d'impôts sur l'IS de l'exercice

Déduction fiscale exceptionnelle

Exercice N

Montant

28 508

2 664

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AB RESTAURATION</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	490	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	490	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	6 970	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓		↓
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SAS AB RESTAURATION										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	61 599	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	25 058		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
TOTAL I		ØF	86 657		Report à nouveau		ZG	86 657			
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	86 657		
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	Exercice N :										
	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	17 512	YQ		9 743		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS									
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT									
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		XQ		54 885		
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS									
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV									
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		ST		97 943		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW									
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		9Z		16 993		
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	20 288
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY									
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ									
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *	ØB									
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS									
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)	YP									
	- Effectif affecté à l'activité artisanale	RL									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK									
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG									
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies	RH									
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										
	N° SIRET de la société mère du groupe										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB RESTAURATION						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	Fours piano suspendus NDBR 01/10/2008	27 346		27 346		
	2	Trancheur NDBR 01/10/2008	1 756		1 756		
	3	Coupe légumes CA300 10/08/2011	955		955		
	4	Salamandre électrique EB600 10/05/2012	632		632		
	5	Mixeur plongeant 22/12/2014	662		662		
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS AB RESTAURATION

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
	(à préciser) au titre de :	N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB RESTAURATION

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AB RESTAURATIONNéant ☒ *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

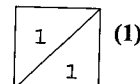
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AB RESTAURATION															Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016															Durée en nombre de mois 12			
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :																		
I Production de l'entreprise																		
Ventes de marchandises															OA			
Production vendue – Biens															OB	1 861 441		
Production vendue – Services															OC	13 028		
Production stockée															OD	(268)		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE			
Subventions d'exploitation reçues															OF	1 864		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OH	3		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI	6 492		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															OT			
TOTAL 1															OM	1 882 561		
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																		
Achats de marchandises (droits de douane compris)															ON			
Variation de stocks (marchandises)															OO			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															OP	943 063		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)															OQ	217		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															OR	128 804		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OW	20		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante															OY			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.															OZ			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9			
TOTAL 2															OJ	1 072 106		
III Valeur ajoutée produite																		
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 - TOTAL 2		OG	810 455
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).															SA	810 455		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE															GX	1 874 470		
Période de référence															GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 6	GZ	3 1 // 1 2 / 2 0 1 6
Date de cessation															HR	/ /		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																		

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 5 0 7 9 6 1 0 5 0 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB RESTAURATION

ADRESSE (voie) 34 Rue du Général Leclerc

CODE POSTAL 54320

VILLE MAXEVILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ASS Dénomination ACCUEIL ET REINSERTION SOCIALE
 N° SIREN (si société établie en France) 321748568 % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 500
 Adresse : N° 12 Voie Boulevard Jean Jaurès
 Code Postal 54000 Commune NANCY Pays FRANCE

Forme juridique ASS Dénomination NOTRE DAME DU BON REPOS
 N° SIREN (si société établie en France) 783312572 % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 500
 Adresse : N° 34 Voie Rue du Général Leclerc
 Code Postal 54320 Commune MAXEVILLE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET

5 0 7 9 6 1 0 5 0 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB RESTAURATION

ADRESSE (voie) 34 Rue du Général Leclerc

CODE POSTAL 54320

VILLE MAXEVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2065-SD
2017

31/12/2016

Dedication

THE BIBLE IN THE 19TH CENTURY

1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 26

x

Option 10:

Discussion

Désignation de la société:

Adresse du siège social :

SAS AB RESTAURATION

SIRET

5	0	7	9	6	1	0	5	0	0	0	0	1	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

34 Rue du Général Leclerc

54320 MAXEVILLE

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
--	--

SIRET

Activités exercées	Restauration collective sous contrat
--------------------	--------------------------------------

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	36 998	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%*		Déficit	0
--------------------------	-------------------------------	--------	--------------------------------------	--	---------	---

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées art. 238 *quindecies*

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétitivité ☐

Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	art. 44 <i>quater</i> des Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)	☐	art. 44 <i>ter</i> des Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
---	--------------------------	---	--------------------------	---

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANTICIPÉE SUR LES REVENUS LOCATIFS (UNIQUEMENT POUR LE 1994)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné ☐

Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

– du professionnel de l'expertise comptable : SA EXPERTIS CFE

2 Allée d'Evry 54600 Villers les Nancy Tél: 03 83 67 69 00

– du conseil :

- de l'association agréée :

– N° d'agrément de l'AA : _____

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)		
				(f)		
				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2016	Clos le	31/12/2016
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SAS AB RESTAURATION 34 Rue du Général Leclerc 54320 MAXEVILLE	50796105000014 Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	☐	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)	1	475 126
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	28 508
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	28 508
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	28 508
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	28 508
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15	28 508
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	28 508

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18	
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	28 508

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

Désignation de l'entreprise SAS AB RESTAURATION

34 Rue du Général Leclerc

54320 MAXEVILLE

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

Désignation de l'entreprise SAS AB RESTAURATION

34 Rue du Général Leclerc

54320 MAXEVILLE

[illegible]

CA20CHAAVA

54320 MAXEVILLE

[illegible]



Déclaration Préalable
A l'Embauche
Accusé de Réception

URSSAF DE LORRAINE
6 RUE PASTEUR - BP 80582
57032 METZ CEDEX 1
Tél. : 3957
Fax. : 0329454329

NOM : DEDENON
Prénom : MICKAEL
Référence dossier : JSBFN

SIRET : 50796105000014 APE/NAF : 5629A
Raison sociale : AB RESTAURATION

Adresse de l'établissement : 34 RUE GENERAL LECLERC
54320 MAXEVILLE

AB RESTAURATION
34 RUE GENERAL LECLERC
54320 MAXEVILLE

Nous avons pris bonne note de votre DPAE reçue le 17/07/2017 concernant DEDENON MICKAEL enregistrée sous la référence dossier JSBFN. En procédant à cette DPAE, vous avez permis l'enregistrement des formalités dont la liste figure ci-dessous. Les informations communiquées seront transmises de manière automatique aux partenaires concernés. Pour toute information complémentaire, votre Urssaf reste à votre disposition.

Le Directeur

FORMALITÉS ENREGISTRÉES	DATE	FORMALITÉS ENREGISTRÉES	DATE
Données en vue du pré-établissement de la DADS	17/07/2017 11:40	Médecine du travail	17/07/2017 11:40

ATTESTATION DE DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE reçue le 17/07/2017

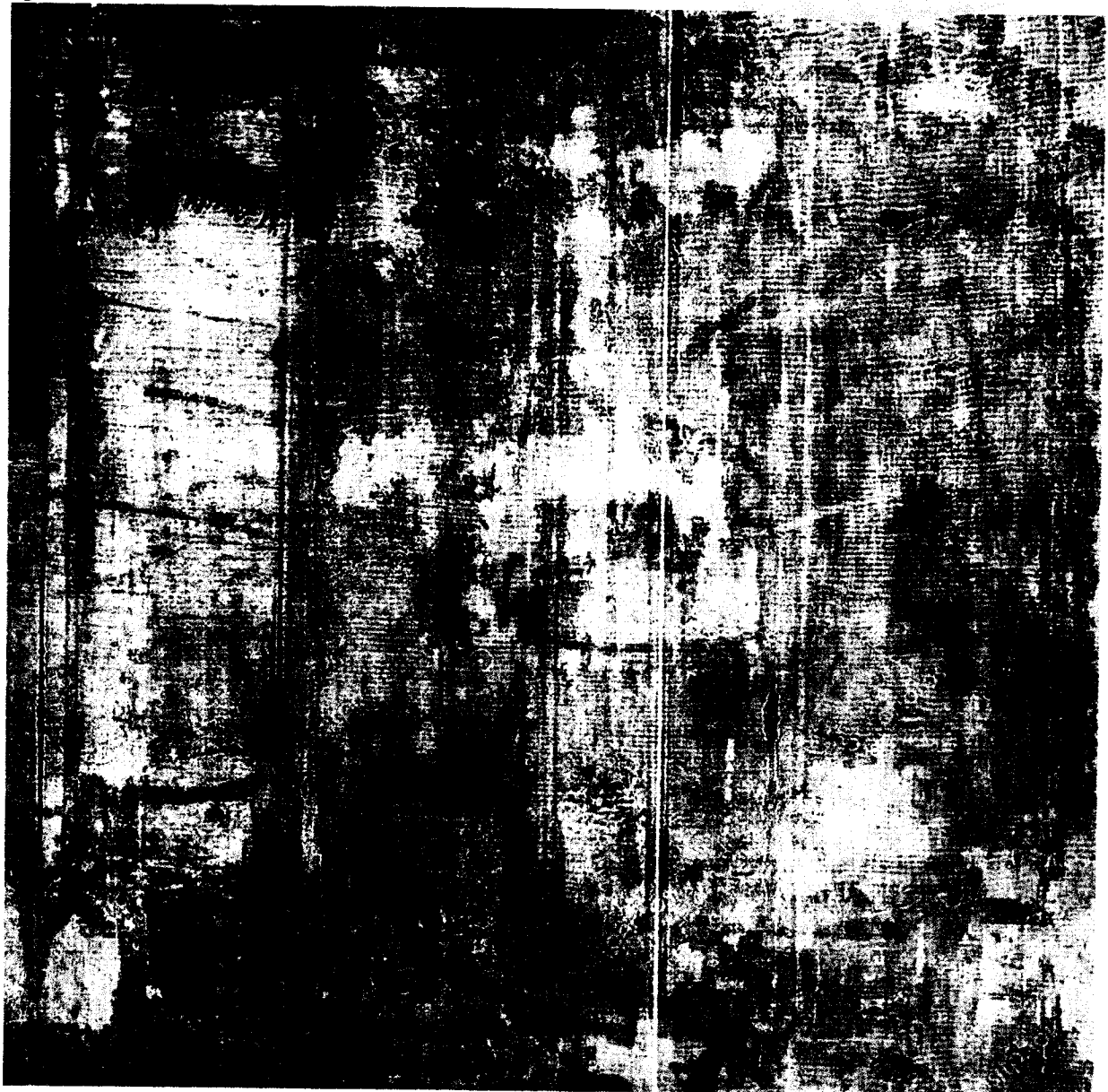
SALARIÉ Réf. Dossier : JSBFN		INFORMATION EMPLOYEUR	
Date et heure d'embauche : 17/07/2017 09:15		APE/NAF : 5629A	
NOM	DEDENON	SIRET	50796105000014
Prénom	MICKAEL	Raison sociale	AB RESTAURATION
N° sécurité sociale	188125430408310	Adresse de l'établissement	34 RUE GENERAL LECLERC
Date de naissance	26/12/1988		54320 MAXEVILLE
Lieu de naissance	LAXOU		
La loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous garantit un droit d'accès, de rectification des données vous concernant et vous permet de refuser, conformément à l'article 27, leur maintien dans le fichier au cas de motif légitime. Ce droit s'exerce auprès de l'Urssaf destinataire de la déclaration.			

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAS AB RESTAURATION

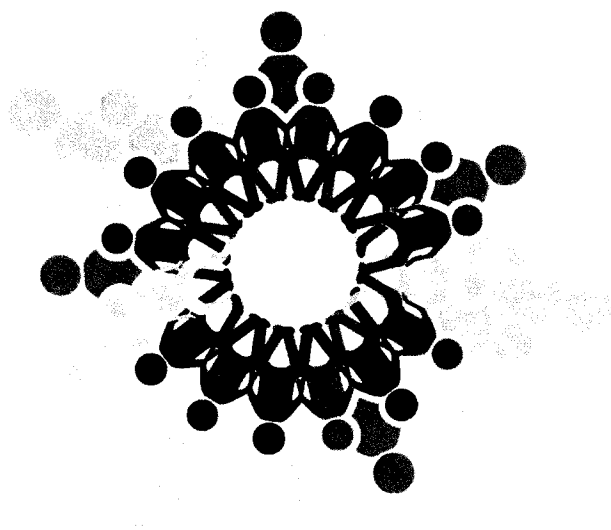
Exercice 2016

Le 27 juin 2017



Sommaire

1. Rapport de gestion du directeur
2. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2016
3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code du commerce
4. Affectation du résultat de l'exercice
5. Approbation des comptes de l'exercice social clos au 31.12.2016
6. Mise à jour du Kbis d'AB Restauration
7. Questions diverses (devis Sainte Famille, déménagement des bureaux)



1 Rapport de gestion du conseil de gestion à l'assemblée générale ordinaire annuelle

A. Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

○ L'évolution du chiffre d'affaire

La production de l'exercice est de **1 874 470 €** contre **1 622 342 €** en 2015, soit une augmentation de **252 158 € (15,54%)**.

○ L'évolution des marchés

Des marchés non reconduits

Saveurs Maison a effectué des dépannages de fourniture de repas sur certaines structures en difficultés en 2015. Ces services exceptionnels n'ont pas été nécessaire en 2016 et ils concernent :

- La maison de retraite Saint Sauveur de Nancy
- Le CEF de Tonnoy
- L'EPE de Laxou
- Les MECS de Han sur Seille et de Pont à Mousson
- Les Sœurs de Saint Charles de Nancy
- Le Foyer Sainte Marie à Nancy

Des marchés stables

- Maison de retraite Notre Dame du Bon repos : légère hausse observée (1%)
- ARS Pierre Vivier et Camille Mathis : variation quasi nulle dans la globalité. Dans le détail on observe une légère baisse de Pierre Vivier, rattrapée par une légère hausse de Camille Mathis.
- Le portage de repas à domicile est relativement stable : légère hausse de 3%.
- MARPA de Colombey les Belles : quotidiennement les commandes sont stables. L'augmentation observée est liée au fait qu'il s'agisse du nombre de repas sur l'ensemble de l'année en 2016.
- Périscolaire La Farandole : idem MARPA
- La Sainte Famille : l'assistance technique comprenant la gestion des commandes de matières premières et de la conformité de l'agrément a été reconduit en 2016. Les repas correspondant au nombre de résidents de l'EHPAD est stable également.

Des marchés en perte de vitesse.

L'activité traiteur a été moins importante cette année, pour faire de la place aux nouveaux marchés et donc à notre cœur d'activité.

De nouveaux marchés ont été contractualisés en 2016.

- **ADMR Bayon 7 janvier 2016** : la reprise de la fourniture des repas à l'ADMR de Bayon a contribué à hauteur de 199 070,65 € au chiffre d'affaire. Cela représente 39 628 repas en 2016. (Soit en moyenne 108 repas/jour, or nous en attendions 140/jour)

Les repas sont vendus : 5,30 € TTC.

- **ADMR Nancy 1er septembre 2016** : cette création d'activité en collaboration avec l'ADMR du secteur Nancy Couronne nous a apporté 1 608,06 € en 2016. Les repas sont vendus 5,22 € TTC. Nous avons démarré avec une dizaine de repas par semaine et aujourd'hui, la demande est portée à environ 8 repas/jour.

- ARS REPAS DU SOIR :

De janvier à fin mars 2016, nous fournissions un repas complet à 4,18 € HT. Nous avons vendu 978 repas sur cette période.

A partir du 14 novembre 2016 jusqu'à décembre 2016 une nouvelle formule à 2,97 € HT a été proposée (potage, plat chaud + compléments si nécessaire comme des fruits ou des yaourts). Cette formule semble convenir aux repas du soir car nous avons vendu 1430 repas.

- **Assistance technique Lycée Marie Immaculée** : depuis le 3 novembre 2016, l'assistance technique, la mise à disposition de personnel et la vente de repas au lycée MI nous a apporté 2 016,91 €.

Statistiques du nombre de repas.

Le nombre de repas global a augmenté par rapport à 2015, 348 852 repas ont été vendus (soit une moyenne de 953 repas/jour) contre 292 546 repas vendus en 2015 (soit une moyenne de 801 repas/jour).

Cette augmentation est essentiellement due aux repas de l'ADMR de Bayon et la nouvelle activité de l'ADMR ASSAD.

Les autres marchés sont globalement stables.

Le nombre de journées alimentaires (Sainte Famille) facturées au titre de l'assistance technique s'élève à 28 754.

Le cout matières est de 2,12 € sur notre activité traditionnelle (+0,04 € par rapport à 2015).

B. Analyse des soldes intermédiaires de gestion

INTERVENTION DE CFE EXPERTIS : DOCUMENT EN PJ.

C. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

✚ Depuis le 1^{er} avril 2017 : reprise de l'activité de restauration de l'EHPAD Sainte Famille :

- 2 ETP repris le 1^{er} avril 2017
- 1 ETP reprise le 1^{er} juin 2017.
- Nous fournissons en moyenne 180 repas / jour sur le site
- Le montant du matériel à reprendre s'élève à 130 000 €, somme que nous emprunterons dans sa totalité. (attente de la mise à jour des documents juridiques de l'association de soutien du Bon Repos).
- Demande de rupture conventionnelle de Monsieur Robin Thiery : traitement du dossier par le service juridique de CFE expertis. Après avoir pris connaissance des indemnités à verser et suite à l'entretien, une décision sera prise. L'avis est plutôt favorable à ce jour.

✚ Activités en matière de recherche et développement

A partir du mois de juillet 2017, nous travaillerons avec la société GV restauration pour l'approvisionnement en matières premières (et plus selon les propositions) :

- Centrale d'achat pour les matières premières : mise en route prévue au mois de juillet 2017
- Mise à disposition des fiches techniques adaptées à nos menus
- Mise à disposition gratuite d'un logiciel de gestion des approvisionnements, des bons de commandes aux fournisseurs et prochainement des bons de livraison pour les clients.

La formation et l'accompagnement sont prévus pour septembre 2017.

✚ Evolution prévisible et perspectives d'avenir

- Après plusieurs rencontres avec les responsables de l'ADMR Les Mirabelliers de Neuves Maisons, nous avons effectué une proposition tarifaire le 14 juin 2017 et nous attendons la réponse définitive le 5 juillet 2017 (CA de l'ADMR). Oralement la vice-présidente nous a indiqué être favorable à notre partenariat.
Un délai de 3 mois sera nécessaire pour cesser le contrat avec l'ancien prestataire.
- L'arrivée de Saint Sauveur est prévue pour le mois d'octobre 2017. Nous sommes prêts à accueillir la confection des repas au sein de la cuisine, et nous délocaliserons probablement la production des repas de la MARPA et de la crèche La Farandole vers la cuisine de la Sainte Famille.

📌 Informations sur les délais de paiement fournisseurs

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	265	265		
Fournisseurs et comptes rattachés	226 373	226 373		
Dettes fiscales	98 733	98 733		
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés	17 538	17 538		
Autres dettes	57	57		
TOTAL	342 966	342 966		

2 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2016

Cf. Annexe

PRESENTATION DES COMPTES

Exercice 2016

Etude réalisée

Pour : **AB RESTAURATION**

Activité : Restauration collective

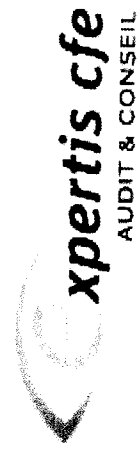
Par : **EXPERTIS CFE**

2 allée d'Evry

Villers-Les-Nancy

Tél : 03 83 67 69 00

www.expertiscfe.fr



P R E M I E R E P A R T I E	ANALYSE DE VOTRE ACTIVITE Restauration collective
---	---

Chiffre d'affaires

Exercice 2016

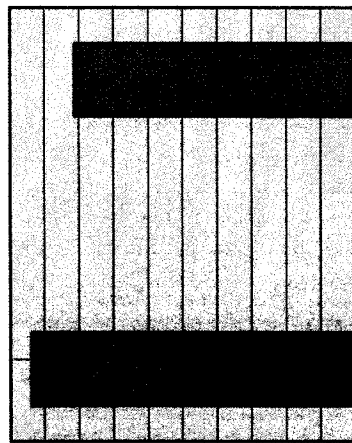
1 874 470

Exercice 2015

1 622 342

15,54%

www.expertiscfe.fr



Exercice 2016
Exercice 2015

	2 016	2 015	Variation
Repas Notre Dame de Bon Repos	527 693	522 266	5 428 1%
Repas ARS	346 706	346 130	576 0%
Repas domicile	323 804	313 541	10 264 3%
Repas ADMR	357 168	127 417	229 751 180%
Repas sainte famille	178 103	159 044	19 059 12%
Repas Autres	140 995	153 945	-12 950 -8%
Total	1 874 470	1 622 343	252 127 16%

Marge sur coûts directs

Exercice 2016

930 921

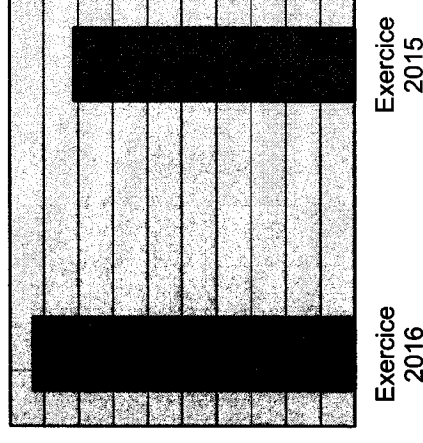
Exercice 2015

813 076

14,49%

www.expertiscfe.fr

Chiffre d'affaires 15,54%



AIRE DE COMMENTAIRES

La progression de la marge est cohérente, dans des proportions légèrement moins importantes que celle du CA...

Taux de marge sur coûts directs

Exercice 2016

49,66%

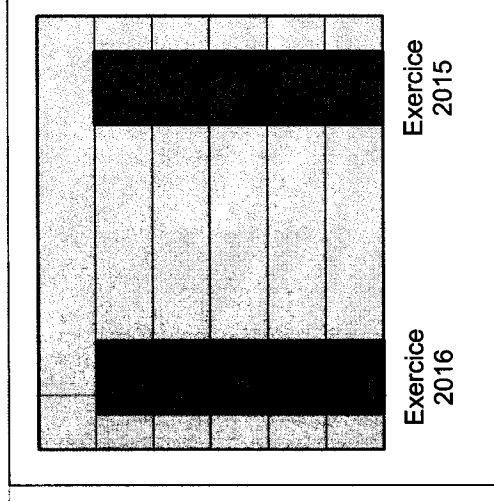
Exercice 2015

50,12%

-0,91%

Chiffre d'affaires 15,54%

www.expertiscfe.fr



AIRE DE COMMENTAIRES

... ce qui nous amène à constater une très légère diminution du taux de marge. Avec un CA augmenté de 17 070 €, nous aurions obtenu en 2016 le même taux de marge qu'en 2015 .

Charges de fonctionnement

Exercice 2016

187 598

Exercice 2015

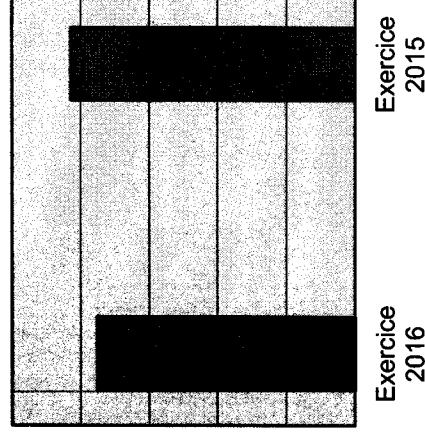
206 894

-9,33%

www.expertiscfe.fr

Chiffre d'affaires

15,54%



AIRE DE COMMENTAIRES

Les "frais généraux" sont globalement fort bien maîtrisés, puisque la société réalise une économie de 19 k€.

Points sensibles

www.expertiscfe.fr

	Exercice 2016	Exercice 2015	Variations	
			Absolues	Relatives
Fluides	41 330	35 222	6 108	17%
Equipement Matériel	21 652	17 154	4 498	26%
Laboratoire départemental	1 888	1 716	172	10%
CB et locations mobilières	33 746	35 108	-1 362	-4%
Charges immobilières	25 048	44 051		-43%
Entretien et maintenance	19 521	21 880	-2 359	-11%
Assurances	3 553	3 458	95	3%
Personnel prêté	22 500	29 663	-7 162	-24%
Honoraires	10 381	11 512	-1 131	-10%
Communication	1 031	754	277	37%
Déplacement et réception	1 035	697	338	49%
Poste et télécom	3 894	3 922	-28	-1%
Frais bancaire	1 979	1 672	306	18%
Frais divers	40	85	-45	-53%
	187 598	206 894	-19 296	-9%

Chiffre d'affaires 15,54%

AIRE DE COMMENTAIRES

Redevance de loyer 2016 facturée par Notre Dame de Bon Repos

Impôts et taxes

Exercice 2016

20 289

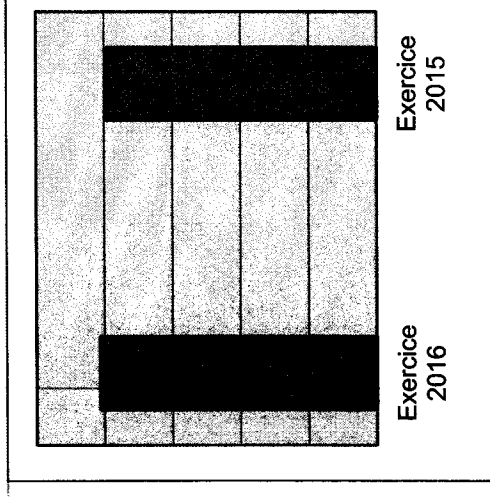
Exercice 2015

19 830

2,31 %

www.expertiscfe.fr

Chiffre d'affaires 15,54 %



AIRE DE COMMENTAIRE

Taxes assises sur les salaires

CET

Factures Onyx (12)

TVS

Charges de personnel

Exercice 2016

638 977

Exercice 2015

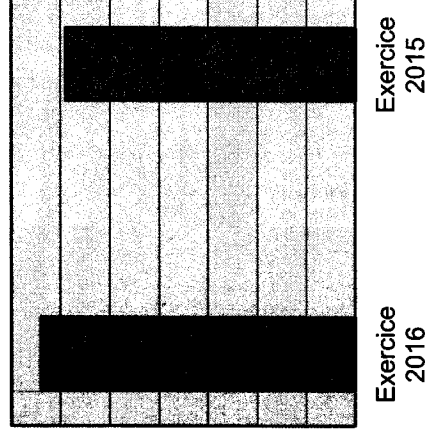
589 003

8,48%

www.expertiscfe.fr

Chiffre d'affaires

15,54%



AIRE DE COMMENTAIRES

Salaires bruts : 484 k€ contre 446 k€ en 2015

Charges sociales : 155 k€ contre 143 k€ en 2015

CICE : 29 k€ contre 26 k€ en 2015

Charges de personnel et personnel prêté : 35% contre 38% en 2015

Dotations aux amortissements et provisions

Exercice 2016

32 194

Exercice 2015

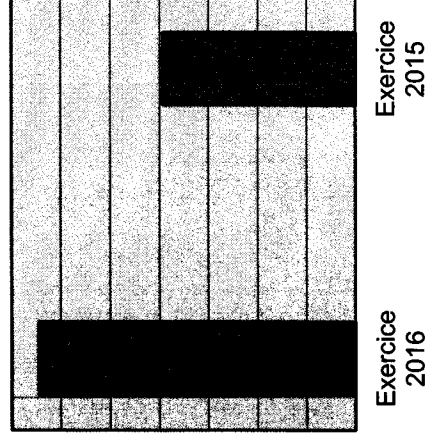
19 643

63,90%

www.expertiscfe.fr

Chiffre d'affaires

15,54%



AIRE DE COMMENTAIRES

Immobilisations

Résultat d'exploitation

Exercice 2016

66 955

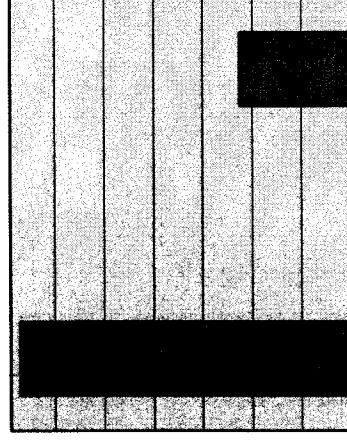
Exercice 2015

22 339

199,72%

www.expertiscfe.fr

Chiffre d'affaires 15,54%



**Exercice
2015**

**Exercice
2016**

AIRE DE COMMENTAIRES

Résultat financier

Exercice 2016

180

Exercice 2015

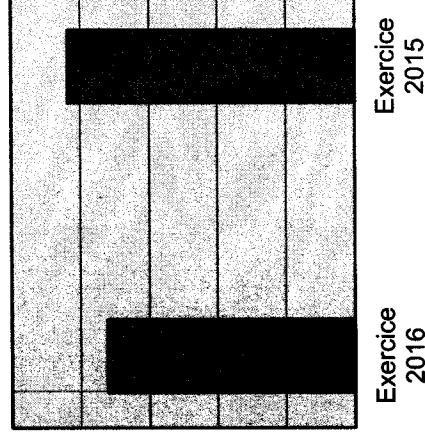
209

-13,84%

www.expertiscfe.fr

Chiffre d'affaires

15,54%



AIRE DE COMMENTAIRES

Produits financiers

Résultat exceptionnel

Exercice 2016

843

Exercice 2015

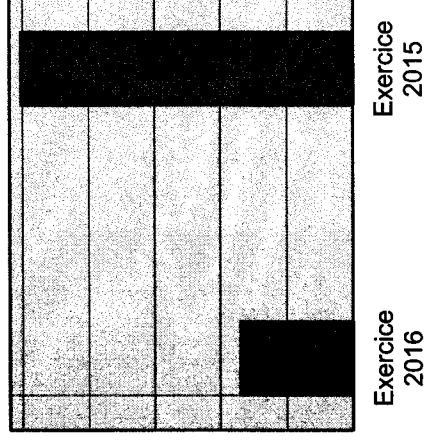
2 510

-66,41 %

www.expertiscfe.fr

Chiffre d'affaires

15,54 %



AIRE DE COMMENTAIRES

Résultat de l'année

Exercice 2016

55 645

Exercice 2015

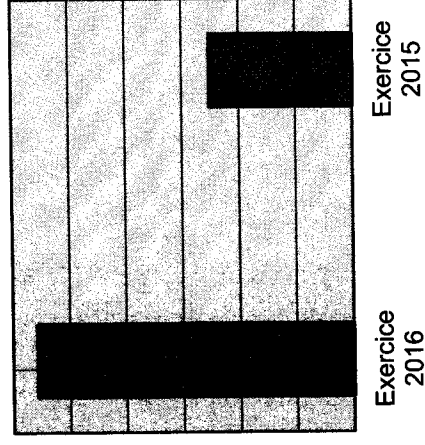
25 058

122,06%

www.expertiscfe.fr

Chiffre d'affaires

15,54%



AIRE DE COMMENTAIRES

Après IS de 12 k€

Résultat de l'année

www.expertiscfe.fr

	Exercice 2016	Exercice 2015	Variations Absolues	Relatives
Chiffre d'affaires	1 874 470	1 622 342	252 128	16%
Charges de fonctionnement	187 598	206 894	-19 296	-9%
Charges de personnel	638 977	589 003	49 974	8%
Rémunération(s) dirigeant(s)				
Cotisations sociales dirigeant(s)				
Résultat d'exploitation	66 955	22 339	44 616	200%
Résultat financier	180	209	-29	-14%
Résultat exceptionnel	843	2 510	-1 667	-66%
Participation des salariés	12 334			
Impôt sur les sociétés	55 645	25 058	30 586	122%
Résultat de l'année	0			

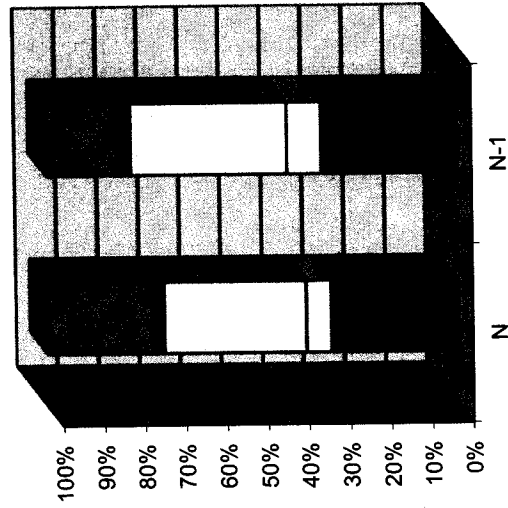
Chiffre d'affaires 15,54%

AIRE DE COMMENTAIRES

Situation financière

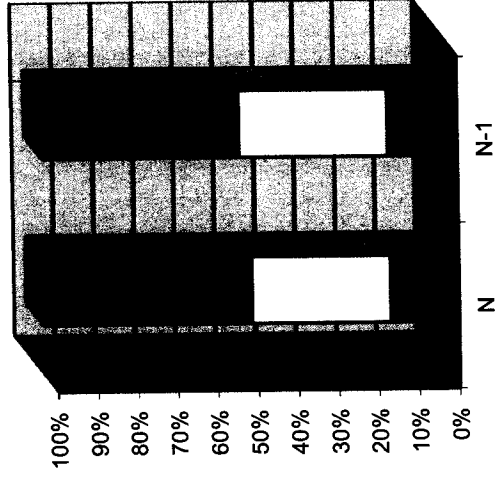
www.expertiscfe.fr

ACTIF



- Immobilisations
- Stocks
- Clients
- Autres créances
- Trésorerie
- Charges d'avance

PASSIF



- Fonds propres et quasi fonds propres
- Emprunts
- Trésorerie
- Autres dettes financières
- Fournisseurs
- Autres dettes
- Produits d'avance

AIRE DE COMMENTAIRES

D E U X I E M E P A R T I E	DU RESULTAT A VOTRE TRESORERIE
	VOTRE RESULTAT N'EST PAS EGAL A VOTRE SOLDE DE TRESORERIE Pour pouvoir évaluer votre trésorerie dégagée au cours de l'année 2016, votre résultat doit être corrigé...

A partir du résultat

www.expertiscfe.fr

Exercice 2016

Résultat de l'année 2016

55 645

Charges sans sortie de trésorerie

32 194

Produits sans encaissements de trésorerie

-2 346

Capacité de votre activité à générer de la trésorerie

85 493

Elle représente la Capacité d'AutoFinancement (CAF) de l'entreprise

AIRE DE COMMENTAIRES

Dotation aux amortissements des immobilisations : 32 194 €

Dotation à la dépréciation des créances douteuses :

Dotation aux provisions pour risques et charges :

Valeur nette comptable des immobilisations cédées :

Reprise sur dépréciation des créances douteuses : 426 €

Reprise sur provision pour risques et charges : 1 919 €

Capacité corrigée par l'ensemble des choix de financement

www.expertiscfe.fr

Besoins financiers

Report 85 493

Investissements

-102 131

Remboursements de vos emprunts

Diminution du solde des comptes courants des dirigeants

Dividendes versés

A reporter

-16 638

AIRE DE COMMENTAIRES

... et se déduisent les éléments à financer tels que les investissements, le montant du capital à rembourser, les dividendes versés ...

Et corrigée par les décalages liés à l'exploitation

www.expertiscfa.fr

	Variations	Impact sur la trésorerie
		Report
Stocks	-486	-16 638
Créances		6 971
Dettes		16 220
		Mouvement net de la trésorerie
		7 040

AIRE DE COMMENTAIRES

Amélioration de la trésorerie provoquée par des effets induits par les décalages de règlements :

- Les stocks diminuent de 486 €
- Les créances diminuent de 6 971 € TVA
- Les dettes augmentent de 16 220 € FOURNISSEURS - PERSONNEL

La conjugaison de ces indicateurs impacte positivement la trésorerie qui progresse consécutivement aux décalages de règlements de 23677 €

L'entreprise a également besoin de financer son cycle d'exploitation :

Elle doit financer ses besoins c'est à dire ses stocks, et le crédit qu'elle accorde à ses clients...

Par ailleurs, elle dispose de ressources grâce à ses dettes fournisseurs, ses dettes vis à vis de l'administration fiscale...

Solde de la trésorerie en fin d'exercice

www.expertiscie.fr

Solde de la trésorerie 2015

207 301

Mouvements de la trésorerie

7 040

Solde de la trésorerie 2016

214 341

0

AIRE DE COMMENTAIRES

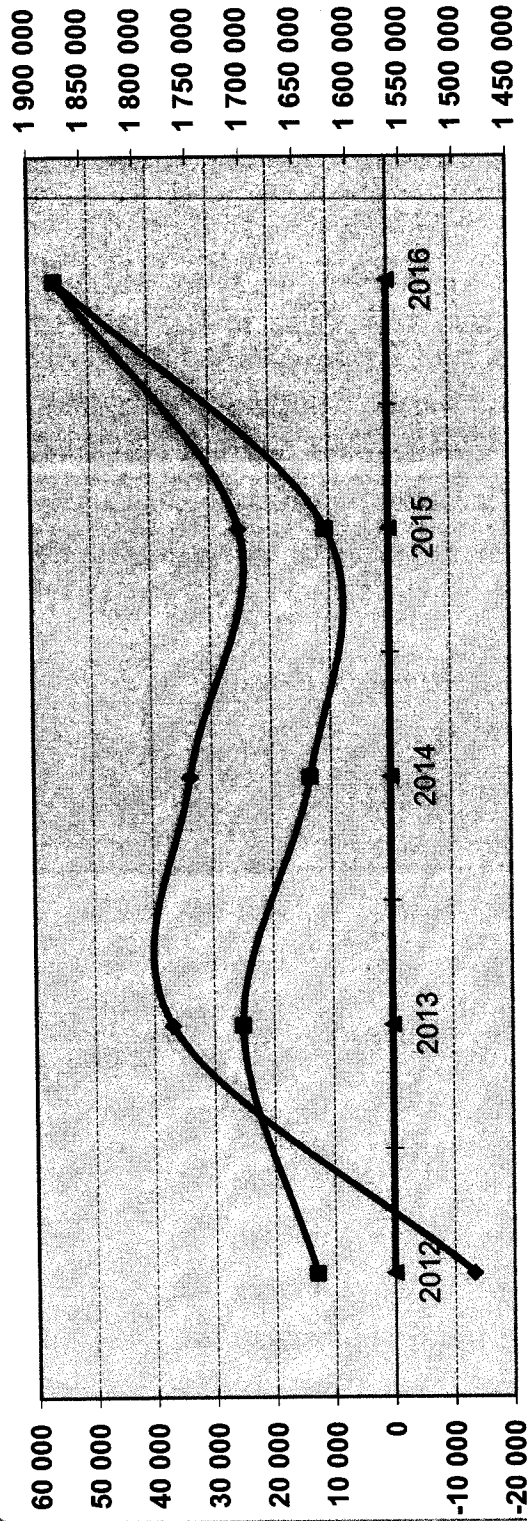
Evolution sur 5 ans

www.expertiscfe.fr

Chiffre d'affaires

Résultat

	2012	2013	2014	2015	2016
Chiffre d'affaires	1 635 962	1 704 374	1 638 630	1 622 342	1 874 470
Résultat	-13 367	36 928	33 589	25 058	55 645
	-0,8%	2,2%	2,0%	1,5%	3,0%



—◆— Résultat —■— Chiffre d'affaires

3 Affectation du résultat de l'exercice

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 874 470 euros contre 1 622 342 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 943 280 euros contre 809 672 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits s'élève à 15 113 euros contre 48 275 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 187 598 euros contre 206 894 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 20 289 euros contre 19 830 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 484 361 euros contre 445 869 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 154 616 euros contre 143 133 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 32 194 euros contre 19 643 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 21 euros contre 3 643 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 66 955 euros contre 22 339 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 180 euros (209 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 67 135 euros contre 22 548 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 843 euros contre 2 540 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 12 534 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice **55 645 euros** contre un bénéfice de **25 058 euros** au titre de l'exercice précédent.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 55 645 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 55 645 euros
- Affectation à la réserve légale pour un montant de 0 euros (montant atteint)
- Affectation au report à nouveau pour un montant de 55 645 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Conseil de Gestion quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Président

ANNEXE

Tableau financier des résultats de la société des cinq derniers exercices

	31/12/16	31/12/15	31/12/14	31/12/13	31/12/12	31/12/11
Capital social	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Nombre d'actions ordinaires	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires HT	1 874 470	1 622 748	1 638 630	1 704 374	1 635 962	1 605 060
Résultat avant impôts, participation et dotations	97 827	17 496	48 723	83 843	1 221	66 905
Impôts sur les bénéfices	12 334	-471	1 161	9 767	-6 202	9 436
Participation des salariés	0	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participations et dotations	55 645	25 058	33 589	36 928	-13 367	17 027
Résultat distribué	0	0	0	0	0	0
Par action résultat après impôts avant dotations		18	48	74	7	57
Par action résultat après impôts et dotations		25	34	37	-13	17
Dividendes distribués à chaque action	0	0	0	0	0	0
Effectif moyen des salariés de l'exercice		18	19	19	20	20
Montant de la masse salariale	484 361	445 869	464 020	457 604	458 447	447 146
Cotisations et avantages sociaux (hors CICE)		169 582	192 517	177 761	172 349	155 595

4 Approbation des comptes

5 Mise à jour du Kbis de la société AB Restauration

A ce jour, nous n'avons toujours pas pu mettre à jour l'extrait Kbis pour les raisons suivantes :

« Les imprimés M3 indiquent comme nouveau président : Mr ROBAUX Michel à titre personnel, dans les Tablettes Lorraines il est indiqué que le nouveau président est : ASSOCIATION DE SOUTIEN DE LA MAISON DE RETRAITE NOTRE DAME DU BON REPOS représentée par Mr ROBAUX – si Mr ROBAUX est président à titre personnel, il y a lieu de procéder à un rectificatif dans les Tablettes Lorraines

A revoir la 4^{ème} résolution de l'assemblée, car il est indiqué la démission de Mr WAGNER en tant que président, alors que le président actuel est : ACCUEIL ET REINSERTION SOCIAL »

6 Questions diverses

- **Validation d'un devis de 12 072,00 €**
Les évaporateurs des chambres froides de la cuisine de la Sainte Famille n'ont pas été entretenus pendant plus d'un an. La conséquence de cela est la corrosion des plaques de garde.
Cela nécessite le changement de 2 évaporateurs.
(Pas de contrat de maintenance par la Sainte Famille)
- **Déménagement des bureaux de Saveurs Maison** : en attente du devis des travaux

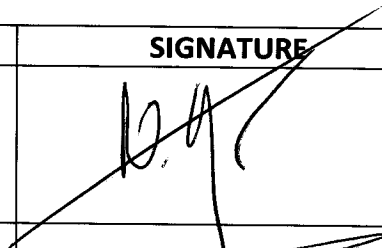
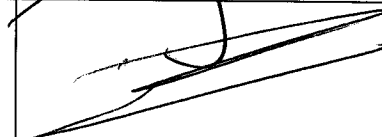


SAVEURS MAISON
le goût du service

AB RESTAURATION

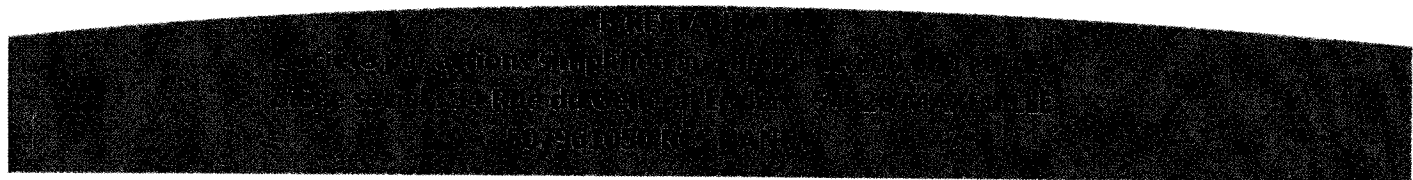
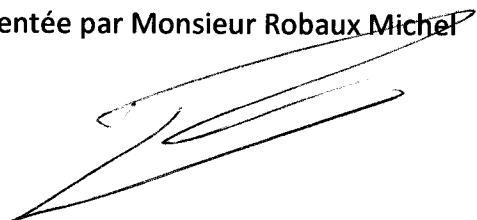
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE
DU 27 juin 2017**

FEUILLE DE PRESENCE

ASSOCIES	PARTS	VOIX	SIGNATURE
L'association Accueil et Réinsertion 12 Boulevard Jean Jaurès 54000 NANCY	500	500	
L'association Notre Dame du Bon Repos 34 Rue du Général Leclerc 54320 MAXEVILLE	500	500	
Totaux	1 000	1 000	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs, arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 1000 droits sociaux.

Le président,
L'association de soutien de Notre Dame de Bon Repos
Représentée par Monsieur Robaux Michel



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept,

Le 27 juin,

A 17h00,

Les associés de la société AB RESTAURATION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par l'association de soutien Notre Dame de Bon Repos représenté par Monsieur Michel Robaux en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Yves Rizk est secrétaire.

Madame Isabelle CHAILLET, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée,

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion du Directeur,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

N° 4u

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Directeur,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 et quitus au Conseil de Gestion,
- Communication spéciale commissaire aux comptes
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Conseil de Gestion et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directeur et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

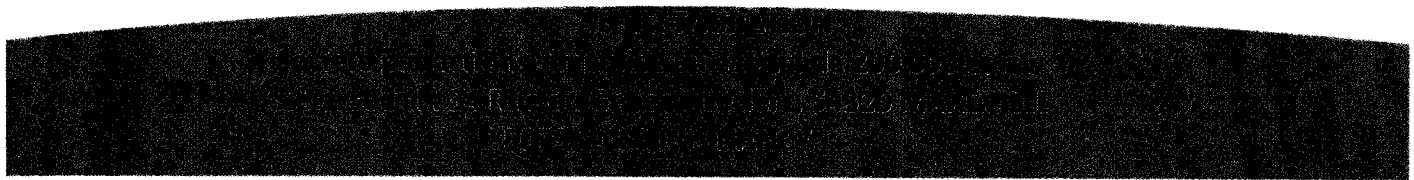
L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 55 645 € euros de la manière suivante :

Report à nouveau : 55 645 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

1142.



QUATRIEME RESOLUTION

Le commissaire aux comptes a effectué une communication spéciale lors de l'assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

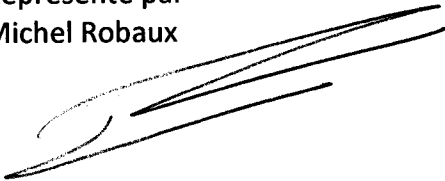
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Association de soutien Notre Dame du Bon repos

Représenté par

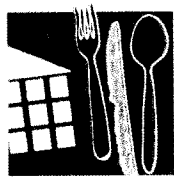
Michel Robaux

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, connected strokes.

Le secrétaire

Yves Rizk

A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop at the beginning followed by more fluid, connected strokes.



SAVEURS MAISON
le goût du service

AB RESTAURATION

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2017**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 55 645€ euros de la manière suivante :

Report à nouveau : 55 645 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 juin 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Le Président**



A B RESTAURATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 €

34 Rue Général Leclerc

54320 MAXEVILLE

R.C.S Nancy 507.961.050

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Etabli par EXCO LORAUDIT

Exercice clos le 31 Décembre 2016

A B RESTAURATION

Société par actions simplifiée au capital de 200.000 €

34 Rue Général Leclerc

54320 MAXEVILLE

R.C.S. Nancy 507.961.050

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société A B RESTAURATION tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Paris | Metz | **Nancy** | Epinal | Thionville

Technopôle de Nancy-Brabois - 4, allée de Longchamp - 54600 Villers-lès-Nancy

T +33 (0)3 83 56 05 66 - F +33 (0)3 83 56 68 11 - www.exconexiom.fr

SA EXCO LORAUDIT au Capital de 675 000 euros - RCS Nancy 764 800 140 - TVA intracommunautaire FR68764800140

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Lorraine et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Nancy



II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

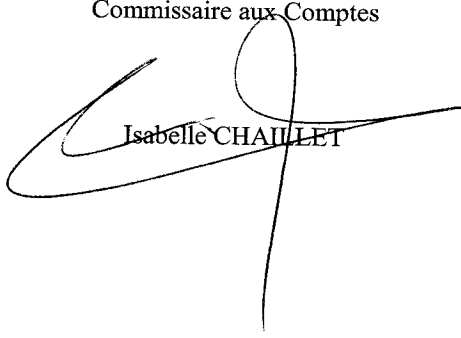
Nous avons procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications prévues par la loi.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne nous a pas été fourni dans les délais imposés par l'article R.232-1 du Code de Commerce.

A l'exception de l'incidence des faits relatés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Villers les Nancy, le 14 juin 2017

EXCO LORAUDIT
Commissaire aux Comptes



Isabelle CHAILLET

Comptes Annuels

2016

Bilan et compte de résultat

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
*ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	202 564	113 543	89 021	24 828
Autres immobilisations corporelles	103 471	31 247	72 224	66 480
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	11 250		11 250	11 250
Autres immobilisations financières	7 086		7 086	7 086
Total	324 371	144 790	179 581	109 644
*ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.	16 623		16 623	16 840
Produits intermédiaires et finis	3 643		3 643	3 911
Créances				
Clients et comptes rattachés	249 842	4 320	245 521	246 814
Personnel	12 878		12 878	7 129
Etat, Impôts sur les bénéfices	16 174		16 174	26 449
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	9 696		9 696	17 201
Autres créances	3 750		3 750	1 815
Divers				
Disponibilités	214 606		214 606	207 501
Charges constatées d'avance	5 724		5 724	4 743
Total	532 935	4 320	528 615	532 403
*COMPTES DE REGULARISATION				
Total				
TOTAL ACTIF	857 306	149 110	708 196	642 047

Bilan

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	200 000	200 000
Réserve légale	20 000	20 000
Report à nouveau	86 658	61 600
Résultat de l'exercice	55 645	25 058
Provisions réglementées	2 927	4 846
Total	365 229	311 504
*AUTRES FONDS PROPRES		
Total		
*PROV./ RISQUES ET CHARGES		
Total		
*DETTES		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	265	200
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	265	200
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226 373	218 600
<i>Personnel</i>	47 220	33 844
<i>Organismes sociaux</i>	46 446	50 993
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		1 519
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	5 068	4 839
Dettes fiscales et sociales	98 734	91 194
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 538	16 687
Autres dettes	57	3 862
Total	342 966	330 543
TOTAL PASSIF	708 196	642 047

Compte de résultat

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	1 874 470	100,00	1 622 342	100,00	252 128	15,54
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 874 470	100,00	1 622 342	100,00	252 128	15,54
Production stockée	-269	-0,01	406	0,03	-674	-166,16
Total	1 874 202	99,99	1 622 748	100,03	251 454	15,50
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de matières premières	943 063	50,31	815 312	50,26	127 751	15,67
Var. Stock de matières premières	217	0,01	-5 640	-0,35	5 857	-103,85
Total	943 280	50,32	809 672	49,91	133 608	16,50
MARGE SUR M/SES ET MAT	930 921	49,66	813 076	50,12	117 846	14,49
PRODUITS						
Subventions d'exploitation	1 865	0,10			1 865	
Autres produits	13 248	0,71	48 275	2,98	-35 027	-72,56
Total	15 113	0,81	48 275	2,98	-33 162	-68,69
CHARGES						
Autres achats et charges externes	187 598	10,01	206 894	12,75	-19 296	-9,33
Impôts, taxes et versements assimilés	20 289	1,08	19 830	1,22	459	2,31
Salaires et Traitements	484 361	25,84	445 869	27,48	38 491	8,63
Charges sociales	154 616	8,25	143 133	8,82	11 483	8,02
Amortissements et provisions	32 194	1,72	19 643	1,21	12 552	63,90
Autres charges	21		3 643	0,22	-3 622	-99,43
Total	879 078	46,90	839 012	51,72	40 067	4,78
RESULTAT D'EXPLOITATION	66 955	3,57	22 339	1,38	44 616	199,72
Produits financiers	180	0,01	209	0,01	-29	-13,84
Résultat financier	180	0,01	209	0,01	-29	-13,84
RESULTAT COURANT	67 135	3,58	22 548	1,39	44 587	197,74
Produits exceptionnels	3 323	0,18	5 178	0,32	-1 855	-35,83
Charges exceptionnelles	2 480	0,13	2 668	0,16	-188	-7,06
Résultat exceptionnel	843	0,04	2 510	0,15	-1 667	-66,41
Impôts sur les bénéfices	12 334	0,66			12 334	
RESULTAT DE L'EXERCICE	55 645	2,97	25 058	1,54	30 586	122,06

Comptes Annuels

2016

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : **SAS AB RESTAURATION**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2016** , dont le total est de **708 196 euros**
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant **un bénéfice de 55 645 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce
- La loi N° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements comptables :
 - 2006 - 06 et 2000 - 07 sur les passifs
 - 2002 - 10 sur les amortissements et les dépréciations des actifs
 - 2004 - 06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,48 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : TG 05

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 28 508 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	149 758	84 158	31 352	202 564
- Installations générales, agencements aménagements divers	69 670	14 399		84 069
- Matériel de transport	10 728			10 728
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 115	3 559		8 674
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	235 271	102 116	31 352	306 035
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	11 250			11 250
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 086			7 086
Immobilisations financières	18 336			18 336
ACTIF IMMOBILISE	253 607	102 116	31 352	324 371

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		102 116		102 116
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		102 116		102 116
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		31 352		31 352
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		31 352		31 352

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	124 925	19 970	31 351	113 543
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 535	11 445		15 979
- Matériel de transport	10 728			10 728
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 761	780		4 540
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	143 948	32 194	31 351	144 790
ACTIF IMMOBILISE	143 948	32 194	31 351	144 790

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 305 150 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 086		7 086
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	249 842	249 842	
Autres	42 498	42 498	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 724	5 724	
Total	305 150	298 064	7 086
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	3 750
Total	3 750

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 200 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	4 846		1 919	2 927
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	4 846		1 919	2 927
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			1 919	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 342 966 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	265	265		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226 373	226 373		
Dettes fiscales et sociales	98 734	98 734		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 538	17 538		
Autres dettes (**)	57	57		
Total	342 966	342 966		

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact. non parvenues	5 115
Intérêts courus	215
Provision congés payés	38 824
Charges sociales congés payés	15 530
Etat autres charges payer	1 808
Total	61 492

Autres informations

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Chges constatées d avance	5 724		
Total	5 724		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	9 743
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	9 743
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				17 512	17 512
Cumul exercices antérieurs				5 253	5 253
Dotations de l'exercice				3 502	3 502
Amortissements				8 755	8 755
Cumul exercices antérieurs				6 170	6 170
Exercice				3 897	3 897
Redevances payées				10 067	10 067
A un an au plus				3 897	3 897
A plus d'un an et cinq ans au plus				5 846	5 846
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				9 743	9 743
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice				3 908	3 908

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 13 432 euros
L'indemnité de départ en retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation :
- Taux de croissance des salaires : 1,5%
- Age de départ à la retraite : 64 ans (non cadres) ou 66 ans (cadres)
- Taux de rotation du personnel : 1.5% (cadres) ou 2% (non cadres)
- Table de taux de mortalité : TG 05

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts

Autres informations

en matière de reconstitution du fonds de roulement.